



Prime carburant exceptionnelle pour les aides à domicile

Le 7 avril 2022

Les principales fédérations professionnelles d'aide à domicile, la Fédésap, l'UNA, le Synerpa Domicile et la Fesp, s'unissent pour lancer un appel à l'État et aux conseils départementaux en faveur de l'instauration d'une prime financière exceptionnelle, visant à compenser la flambée des prix des carburants, pour les aides à domicile utilisant leur véhicule personnel afin de se rendre chez les personnes âgées en perte d'autonomie, les personnes en situation de handicap ou les familles en difficulté.

Cette aide pourrait, par exemple, consister en une subvention versée aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), aux Services d'Aide et de Soins à Domicile (SSIAD), aux Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD), aux Centres de Soins Infirmiers (CSI) et Centres de Santé Polyvalents (CSP), quelle que soit la nature juridique de la structure employeur, qui la répercuterait sous la forme d'une augmentation de l'indemnité kilométrique ou d'une prime défiscalisée et désocialisée allouée aux intervenants à domicile ayant recours à leur véhicule personnel pour remplir leurs missions.

Les aides à domicile, en particulier dans les zones rurales, doivent parcourir en moyenne entre 300 et 400 kilomètres par semaine pour se rendre chez les personnes âgées en perte d'autonomie ou personnes en situation de handicap, parfois très isolées. L'impact financier de la hausse des prix des carburants est considérable pour elles, dont les salaires sont proches du smic.

Leur indemnité kilométrique, de 0,22 à 0,35 euro par kilomètre, ne suffit plus à compenser la hausse du carburant, d'autant plus qu'elle couvre également les frais d'entretien du véhicule. La remise de 18 centimes par litre de carburant décidée par le Gouvernement pour les quatre prochains mois, dans son « plan de résilience », va bien entendu soulager les porte-monnaies. Mais, elle ne sera pas suffisante car les prix des carburants vont poursuivre leur ascension vertigineuse et s'installer durablement si la guerre en Ukraine se poursuit.

Déjà, de nombreuses auxiliaires de vie se demandent si cela vaut encore le coup de continuer à travailler. Elles partent plus tôt le matin pour éviter de brûler du carburant dans les embouteillages. Elles roulent moins vite. Elles comparent sans cesse les prix entre les stations-services.

Mais devront-elles payer demain de leur poche pour prodiguer des aides aux gestes de la vie quotidienne des personnes âgées ou en situation de handicap ? Les refus de se rendre dans des habitats éloignés ou d'effectuer des missions de courte durée se multiplient.

Si les auxiliaires de vie ou aides-soignantes ne peuvent plus travailler car elles n'ont plus d'argent pour payer leur essence, ce sont les personnes vulnérables et leurs familles aidantes qui seront les premières pénalisées.

Si elles ne sont pas soutenues dans leurs dépenses de carburant, la profession tout entière, déjà très fragilisée par la pénurie de recrutement, est mise en danger. La hausse des carburants ne fera qu'aggraver le manque d'attractivité des métiers du domicile, alors que le



nombre de personnes âgées en perte d'autonomie va doubler d'ici 2030, et que vous affichez aussi l'objectif d'accompagner davantage de personnes en situation de handicap à domicile.

Toute solution concernant le relèvement du barème de l'indemnité kilométrique de 10%, à la suite de l'annonce du Gouvernement fin janvier, ne concerne que les contribuables déduisant, sur leur déclaration de revenus, leurs frais professionnels. Les aides à domicile sont *de facto* exclues de ce dispositif car n'étant pas, pour la plupart d'entre elles, imposables.

De même, demander aux structures d'aide à domicile de faire des efforts supplémentaires pour augmenter les indemnités kilométriques, au-delà de ce qui est fait jusqu'à présent, est une piste à écarter. C'est en effet la puissance publique qui fixe le barème des prestations des services à domicile, ce qui ne permet pas d'augmenter les tarifs et donc financer une hausse des indemnités kilométriques pour les salariés, sans coup de pouce extérieur.

C'est pourquoi, afin que les personnes vulnérables puissent continuer à bénéficier des services d'aide et d'accompagnement à domicile, nous demandons d'urgence que l'État, au travers de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), et les conseils départementaux, s'entendent pour financer une aide spécifique exceptionnelle visant à compenser la hausse des carburants pour les aides à domicile utilisant leur véhicule personnel.

Les salariés à domicile ne veulent plus être des invisibles au service des Français les plus fragiles. Elles ont besoin de la reconnaissance qu'elles méritent, pour les actes indispensables qu'elles accomplissent chaque jour. L'État et les départements ne peuvent plus les laisser monter dans leur voiture, faire leur tournée, et rester indifférents à leurs dépenses de carburant et leur pouvoir d'achat.

Contact Presse :

Fédésap - Julien JOURDAN - Tél : 06 30 54 96 83 - Email : jjourdan@fedesap.org

UNA - Capucine Tillous-Borde - Tél : 06 82 76 41 41 - Email : c.tillous-borde@una.fr

SYNERPA Domicile - Nicolas HURTIGER - Tél : 06 73 86 73 53 - Email : nicolas.hurtiger@groupe-zephyr.fr

FESP - Antoine GREZAUD - Tél : 06 65 85 10 39 - Email : antoine.grezaud@fesp.fr